



Délai de prescription pour paiement achat jamais réclamer

Par **moustique95**, le **11/04/2011** à **15:54**

j'ai acheté un ordi portable mi-mai 2010 chez un grand distributeur et on ne m'a jamais demandé le paiement.

lors de l'achat, j'ai fait des papiers pour payer mes achats en 4 fois sans frais, on ne m'a jamais envoyer de papier pour la carte de financement, pour le paiement. l'achat n'a jamais été prélevé sur mon compte. le magasin m'a appelé en février et m'a laissé un message sur mon répondeur demandant de rappeler car il y avait un problème dans mon dossier. j'ai eu le magasin quelques jours après par téléphone non sans mal car il ne répond pas au téléphone. j'ai dit que je appelait pour un problème sur mon dossier. la personne a pris mon nom, prénom et téléphone et elle devait me rappeler après s'être renseigné. j'attends toujours que l'on me rappelle.

dans mon cas je voudrais savoir quels sont mes droits et s'il y a un délai pour que le paiement s'annule.